

Questions orales

LES EFFETS SUR LES PARTICIPANTS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre voudra peut-être répondre à la dernière partie de ma question. Quels effets les changements apportés au programme et l'élargissement de ce dernier auront-ils sur ceux qui ont déjà signé des contrats? Vont-ils pouvoir profiter des changements apportés? Puisque le ministre doit s'adresser à la presse à 15 heures, voudrait-il dire à la Chambre quel montant le gouvernement songe à dépenser en plus de ce qui a déjà été prévu et quelle proportion sera consacrée à la formation?

● (1450)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, en ce qui concerne les ressources consacrées à la formation, les contrats déjà signés seront maintenus. L'élargissement du programme constitue en fait un projet expérimental. Voilà pourquoi les modalités des contrats actuels seront maintenues mais la mise au point de différentes méthodes de formation feront l'objet des négociations dont j'ai déjà parlé. Elles auront lieu entre une entreprise et les services consultatifs de la main-d'œuvre qui sont déjà en place. Le budget global du programme de travail partagé a été porté à 250 millions pour la durée de l'entente de l'an prochain. Nous n'avons pas fixé d'objectif précis pour l'aspect formation du programme mais pour éviter les mises à pied permanentes, nous avons prévu 15 millions pour les contrats qui seront signés.

* * *

LES BANQUES

LES PÉNALITÉS IMPOSÉES SUR LA RENÉGOCIATION D'HYPOTHÈQUES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui n'est pas sans savoir que des milliers de Canadiens, lorsqu'ils essaient de renégocier leur hypothèque, se voient imposer par les établissements de prêt des pénalités bien plus lourdes que les trois mois généralement exigés. Le ministre lui-même a dit, il y a deux mois, qu'il discuterait de ces cas avec les établissements financiers, soit par l'intermédiaire de l'inspecteur général des banques soit par celui d'un organisme compétent. Il s'agissait d'examiner soigneusement la situation pour empêcher que les établissements financiers ne fassent preuve d'injustice vis-à-vis de certains clients. Il n'y a pas de doute, madame le Président, que les pénalités excessives que l'on impose à ces gens sont injustes, quelle que soit la définition qu'on donne de l'injustice. Le ministre des Finances a-t-il donné suite à sa promesse?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le député parle de milliers de Canadiens. Je lui rappellerai que des millions aimeraient que cette Chambre étudie le tarif du Nid-de-Corbeau, afin que l'on entreprenne la modernisation du transport ferroviaire. La Chambre ne peut pas travailler à cause du Nouveau parti démocratique. En fait,

il empêche le Parlement de travailler et il empêche les Canadiens de faire entendre leurs points de vue au Parlement.

Pour en revenir à la question du député, les cas qui m'ont été soumis ont été portés à l'attention des dirigeants des sociétés en cause, pour que chacun soit examiné et que les intéressés puissent faire valoir leur point de vue et obtenir un réexamen équitable de leur situation.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, la plupart d'entre nous, j'en suis certain, avons envoyé au ministre des Finances, ces deux derniers mois, des douzaines et des douzaines de lettres. Je serais bien surpris si l'un quelconque d'entre nous avait eu une réponse du cabinet du ministre ou, à plus forte raison, d'un établissement financier. En d'autres termes, si le ministre pense que les établissements financiers examinent chaque cas et s'assurent de faire justice, il est mal informé.

Je prierais le ministre des Finances de ne pas nous faire la morale au sujet du débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau et des délibérations de la Chambre.

Est-il prêt, maintenant, à intervenir personnellement auprès des établissements financiers pour mettre un terme à ces pratiques usuraires qui consistent à exiger des pénalités dépassant largement les trois mois généralement exigés?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je ne parlais pas du débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Ce que je conteste, ce sont les tactiques du Nouveau parti démocratique qui empêche la Chambre de débattre du tarif du Nid-de-Corbeau et met des bâtons dans les roues.

En ce qui concerne cette question du député, je peux lui dire qu'il ne lit probablement pas sa correspondance, car les députés qui m'ont écrit ont reçu des réponses raisonnablement vite. S'il n'en a pas reçu, je suis parfaitement disposé à vérifier avec lui. Je voudrais faire remarquer également que j'ai envoyé à tous les députés qui m'ont écrit la liste des agents responsables des sociétés visées et, si le député a les intérêts de ses électeurs à cœur, il fera son travail et donnera suite lui-même à la question en s'adressant à l'agent de l'établissement concerné.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LE BUT DE LA VISITE D'UNE DÉLÉGATION SOVIÉTIQUE

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pourrait-il nous expliquer en quoi la présence sur notre sol d'une délégation soviétique dirigée par M. Gorbachev qui se donne le titre de comité de la paix, dont la visite est apparemment organisée par l'Association Canada-U.R.S.S. et qui semble avoir pour principal objectif de convaincre les Canadiens du libéralisme de la société soviétique et des intentions pacifiques de l'U.R.S.S. contribue à servir les intérêts de la politique du gouvernement fédéral?